

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

### SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 21 JUIN 2019

#### **CM2019/06/21/18 : ORGANISATION D'UNE NUIT BLANCHE METROPOLITAINE**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 14 JUIN 2019  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209  
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER  
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

#### **LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération 2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, en particulier l'article 4.6.a,

**Vu** la délibération 2019/04/11/21 relative à la politique métropolitaine en faveur du développement culturel,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, notamment en matière de d'attractivité et de rayonnement national et international,

**Considérant** le rayonnement international de l'évènement culturel « Nuit Blanche » et son impact sur l'attractivité de la Métropole,

**Considérant** l'intérêt d'impliquer et de soutenir l'ensemble des communes de la Métropole dans cet évènement afin de lui donner une dimension métropolitaine,

**Considérant** que les communes d'Aubervilliers-Saint Denis – via l'office de tourisme Plaine Commune Grand Paris, Gennevilliers, Rueil-Malmaison, Vincennes et Gentilly ont manifesté

leur intérêt pour accueillir une station de la Nuit Blanche, lieu de fête et d'exposition d'une plateforme mobile,

La commission « Développement économique et attractivité » consultée,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**CONFIRME** l'engagement de la Métropole dans l'organisation d'une Nuit Blanche métropolitaine, du vendredi 4 octobre au dimanche 6 octobre 2019.

**DECIDE** d'allouer un budget de 200 000 € (deux cent mille euros) à l'organisation de cette Nuit Blanche métropolitaine sous forme de subventions allouées aux communes ou à l'office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris qui ont manifesté leur intérêt d'accueillir une station.

**DONNE** délégation au bureau métropolitain pour déterminer les conditions d'attribution et le montant de subvention versée aux communes membres volontaires ou l'office de tourisme Plaine Commune Grand Paris (pour la station d'Aubervilliers-Saint Denis) pour produire des stations, dans la limite du budget alloué de 200 000 € (deux cent mille euros), pour approuver les conventions tripartites afférentes (Métropole du Grand Paris, commune ou office de tourisme Plaine Commune Grand Paris, Ville de Paris) et pour autoriser le Président à signer les actes administratifs correspondant.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole du Grand Paris.

### **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.